

Un local syndical, c'est vital... et d'intérêt public !

On y fait de l'accueil, on donne des conseils, on informe, on accompagne, on y tient des réunions de travail, des permanences juridiques, on y organise des formations syndicales. Un local syndical doit être accessible pour l'ensemble des salarié.es, des chômeurs, des retraité.es etc. et cela sans aucune discrimination !

Depuis la création en 1996 de Solidaires dans le Gard, la mairie de Nîmes a mis à la disposition de notre Union syndicale un local dans un immeuble, qui au fil des années est devenu de plus en plus vétuste et que la mairie a laissé volontairement se dégrader. En 2016, la mairie nous a signifié que nous devons quitter ce local, sans perspective crédible de relogement. Les choses se sont accélérées en juin 2023 : notre local a été victime d'un incendie volontaire et la mairie a condamné le local sans prendre d'arrêt de péril. Nous sommes donc depuis cette date sans local syndical : nous ne pouvons plus ni nous réunir, ni recevoir de salariés, ni organiser de formation syndicale ! Et nous n'avons plus accès à notre matériel (mobilier, matériel informatique, matériel de reprographie).

Depuis 2023, tous nos courriers et nos demandes de rendez-vous avec la mairie sont restés sans réponse !

La Mairie de Nîmes « gère » ce dossier en mettant en avant des arguments financiers : c'est pourquoi elle a mis en vente l'immeuble. Nous lui rappelons que les locaux de la ville de Nîmes appartiennent à tou.tes les Nîmois.es qui payent des impôts directs et indirects. Ils doivent pouvoir en disposer, que ce soit pour la culture, le sport, les associations et les organisations de défense des salarié.es. Dans la période actuelle, marquée par une crise multiforme et l'aggravation des inégalités sociales, il nous paraît fondamental de faire vivre plus que jamais les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de justice sociale, auxquelles l'activité syndicale contribue pleinement.

En février 2024, Solidaires 30 a reçu une décision d'expulsion du tribunal judiciaire de Nîmes, **ce qui veut clairement dire que nous allons nous retrouver à la rue**, avec notre mobilier, notre matériel informatique et les divers dossiers issus de 30 années d'activité syndicale sur la ville ! Nous avons fait appel de cette décision. **Le jugement aura lieu le lundi 16 septembre à partir de 9 heures, au tribunal judiciaire de Nîmes.**

Solidaires 30 doit être relogée, comme sont logées toutes les organisations syndicales gardoises ! Expulser Solidaires 30, ce serait consacrer l'inégalité de traitement entre les organisations syndicales ! Expulser Solidaires, ce serait s'attaquer aux droits des salarié.es et attaquer la liberté syndicale. L'Union Syndicale Solidaires regroupe différents syndicats, aussi bien du secteur privé que public : Sud Santé-Sociaux, Sud Education, Sud Collectivités Territoriales, Solidaires Finances Publiques, Sud Poste, Sud Culture, Sud Commerces, Solidaires Retraité.es, Solidaires Etudiant.es, etc. **Disposer d'un local est primordial pour notre activité syndicale !**

**Solidaires 30, soutenue par les organisations signataires,
appelle à un rassemblement de soutien
LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 dès 8 heures 30
DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE Nîmes (palais de justice)**

Signataires

Organisations syndicales : SUD Collectivités territoriales, SUD Santé-Sociaux 30-48, SUD Education 30-48, Solidaires Etudiant.es, FSU, Confédération paysanne du Gard, CNT ETPICS 30

Associations : APTI, OST, AFPS, DAL 30, ATTAC Nîmes, Les Simones

Partis politiques : PCF 30, LFI, Les Ecologistes Nîmes, Ensemble Gard